

N° 29/10.20

[PRÉAVIS N° 29/9.20](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 198'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE TRANSPORT D'EAU POTABLE AU DÉPART DU RÉSERVOIR DE HAUTE-PIERRE À ECHICHENS, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DÉDUIT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Commission du Conseil Communal, formée de Mesdames et Messieurs Dominique KUBLER-GONVERS, Cathy SCHUMACHER, Charles DIZERENS, Bertrand GILLIARD, Pierre TONDA, Francesco TRUDU et Jean-Pierre MORISSETTI, président rapporteur, s'est réunie une seule fois le mardi 22 septembre 2020. Elle fut assistée en début de séance par Messieurs Jean-Jacques AUBERT, Municipal, André JACCARD, Chef de Service et Jacques BRERA, Responsable des Services industriels. Ces personnes nous ont présenté les tenants et aboutissants de cette requête avec force détails et illustrations. L'abondante documentation visuelle fournie était précise et nous a permis de cerner le bien-fondé de ce préavis. Nous les remercions pour le développement et les précisions apportées en complément du rapport-préavis concerné.

2 DÉVELOPPEMENT

Quelques mots sur le réseau. L'acheminement de l'eau en direction de Morges depuis Haute-Pierre est assuré par un doublage des conduites de descente sur la Ville. Ceci permet d'assurer la sécurité en cas de dégâts, rupture ou autre cause de fermeture d'une des deux conduites. Ces dernières se rejoignent en Joulens ou une nouvelle séparation divise l'eau en direction de l'Hôpital et du centre-ville.

La fonte grise dont tout est dit dans le préavis sera remplacée par du polyéthylène. Cette matière a maintenant fait ses preuves et nous assurera la pérennité de l'installation pour des décennies.

Les coupes présentées dans le préavis sont explicites tant par les présentations des stockages de remblais, qui seront réutilisés pour combler les fouilles, à l'exception du volume du sable qui doit entourer la conduite en elle-même pour la protéger. Sur l'autre tronçon la fouille est moins profonde et sans étais. Cette dernière sera commune avec les travaux entrepris par Echichens et Romande Energie.

Au sujet de la fibre, ce qui nous est demandé est simplement la finalisation du réseau de commande informatique d'accompagnement de l'adduction. Nous aurons enfin une liaison complète de celui-ci partant des sources jusqu'à Morges.

Actuellement le tronçon non desservi se situe de la hauteur du gymnase de Marcelin jusqu'à Echichens. La requalification de la route entre ces deux lieux et les crédits engagés à cet effet tiennent compte de la pose des tuyaux nécessaires sur ce tronçon.

Jusqu'à réalisation, pour pallier ce dernier *trou de communication*, nous sommes dépendant d'un service de lignes louées qui est fourni par Swisscom. Il n'apporte cependant pas ce que nous en attendons, sujet à des ruptures qui faussent les données et peuvent ralentir des commandes sur nos infrastructures.

Les travaux de Génie-Civil proposés dans ce préavis sont entrepris en commun avec Romande Energie et la Commune d'Echichens, pour bénéficier des prix plus intéressants de par le volume à adjuger, chacun payant bien entendu ses propres prestations engagées. Une coordination avec l'exploitant agricole est également active, car même si ce n'est qu'une fois par siècle que des travaux de ce genre touchent les parcelles exploitables, il est bon de garder des contacts sereins avec les partenaires qui sont touchés par quelques désagréments et avec qui nous avons d'autres contacts et interactions que ce chantier.

3 FINANCES ET DÉLAIS

Cette dépense s'intègre dans le crédit cadre porté à cet effet au budget, la dépense est également couverte par une participation de l'ECA sous forme de subside. Les détails de ces dépenses étant clairement établis dans le préavis, nous n'y revenons pas. L'amortissement est conforme aux usages et devra se faire sur vingt ans.

4 QUESTIONS

Les commissaires ont particulièrement été attentifs à quelques aspects techniques de ces réalisations. En particulier quatre questions ont été soulevées :

- Echichens n'est-il pas intéressés d'avoir une liaison informatique pour son alimentation ?

Ceci n'est pas nécessaire, car tout est géré par Morges, on vend l'eau en vrac et les villages n'ont pas de gestion sur le réseau

- Les vannes sont électromécaniques, donc alimentées électriquement. Quelle est la sécurité pour les vannes principales ?

Si une grosse panne électrique venait à survenir, les Services Industriels sont alertés et peuvent les fermer manuellement. Il y a encore une réserve avant cela ; Le système de gestion est sécurisé et tant que de l'eau coule, les turbines fonctionnent et produisent de l'électricité.

A savoir également que très peu de vannes sont motorisées hormis les amorçages dans le réservoir de tête. Aussitôt celui-ci « chargé » tout est sécurisé mécaniquement et sans électricité. Seule la commande à distance serait rompue.

Il existe également un groupe électrogène, actionnable manuellement qui permet, pour charger le réservoir de tête, d'extraire de l'eau en cas de coupure. Tel que cela s'est passé pour la dernière fois pendant l'ouragan Lothar.

- Quel sera l'impact de ces travaux sur les routes ?

Pas d'impact, tout sera fait par les surfaces latérales et agricoles. Pour les travaux annexe du chantier Romande Energie et de la Commune d'Echichens, peut-être quelques légères perturbations, mais en dehors du tracé concerné par les travaux Morgiens.

- Quels sont les risques actuellement encourus et liés avec l'utilisation de plomb par le *matage* des conduites ?

*Mieux que de longues explications, ce schéma¹ présente cette opération. Entre les deux tubes et pour en assurer l'étanchéité, tout d'abord est forcée une corde de chanvre goudronné (qui assure l'étanchéité), elle sera ensuite, pour la fixer, recouverte de plomb. Ce dernier n'est en réalité : **jamais en contact avec l'eau.***



5 CONCLUSION

En résumé, nos ancêtres avaient bien travaillé. Nous allons remplacer le dernier tronçon datant de 1910. C'est la conduite originale de notre adduction d'eau, ainsi qu'une autre juste moins que centenaire datant de 1926.

Remontant dans le temps et rappelons-nous qu'en 1880 c'était l'eau du lac de Bret qui alimentait Morges. Mais après plusieurs épisodes de sécheresse, pas seulement des champs mais surtout des robinets Morgiens, en 1906 suite à un énième épisode sec de plus grande importance, la municipalité de l'époque a décidé d'acquérir les nappes du Morand. Les travaux et aménagements se sont terminés en 1910 pour un montant de CHF 600'000.- de l'époque.

Détail technique, pour diminuer artificiellement la trop grande pression du réseau, cette diminution était assurée par notre jet d'eau de Morges que de vieilles gravures et photographies nous le rappelle. Actuellement ce sont les deux turbinages sur réseau qui cassent cette pression de près de 12.5 bars que l'on trouve à la hauteur du bord du lac.

C'est donc unanime que la commission vous propose que :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

¹ Wikimédia - Principe de joint au plomb sur tube de fonte

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 198'000.00 pour le remplacement d'une conduite de transport d'eau potable au départ du réservoir de Haute-Pierre à Echichens, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit ;
2. de dire que le montant de CHF 198'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 9'900.00 par an à porter sur le compte N° 81100.3311.00 dès le budget 2021.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

J.-P. Morisetti

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 octobre 2020 .